

Journée Régionale CLS

LE DUO CLS / CPTS A PANTIN

Dr Yohan Saynac (Médecin libéral, Président de la CPTS de Pantin)

Dr Didier Duhot (Med-Directeur CMS de Pantin, Vice-Président de la
CPTS de Pantin)

M. Jean Malibert (Directeur de la santé, Ville de Pantin)

Se coordonner ? Pourquoi ? Pour qui ?

- De nouvelles installations sur le territoire, un rajeunissement des soignants
- Nouvelles aspirations professionnelles : travailler en équipe / lutter contre les difficultés de l'isolement professionnel
- 30% de la population pantinoise sans MT
- Des acteurs qui communiquent pas
- Difficulté à assumer les prises en soins complexes : le patient première « victime »

Emergence de la CPTS

- Février 2019 : création de la CPTS de Pantin (Association loi 1901)
- Août 2019 : contractualisation ARS pour la phase 1
- 4 groupes de travail sur les 4 missions socles
 - Accès au MT
 - Maintien des personnes vulnérables au domicile
 - Soins non programmés
 - Promotion de la santé par le sport : sport sur ordonnance
- **Objectif Juin 2020 : signature de l'ACI**

Et la Ville de Pantin dans tout ça ?

- *« Encore la mairie qui a envie de nous imposer un fonctionnement lourd ? »*
- **A Pantin un accompagnement « intelligent » :**
 - Échanges informels réciproques et suivi
 - Mises en lien
 - Logistique administrative : mailings, salles de réunion
 - Adaptation aux équipes => laisser la main aux acteurs de terrain
- **Échanges sur le fond CPTS/Ville dans le cadre des groupes de travail CLS 3**

Des projets CLS et CPTS convergents

- **Un calendrier superposable** : les réflexions ont démarré en même temps à l'automne 2018
- **2 projets aux axes qui se rejoignent** : le diagnostic territorial pointe du doigt la nécessité d'une meilleure coordination des acteurs de santé autour de priorités. L'axe 1 du CLS3 prône l'organisation d'une CPTS
- La CPTS, partenaire à part entière du projet CLS 3 avec participation à sa **gouvernance** (le président CPTS fait partie du comité de suivi CLS3)
- Implication des représentants CPTS à partir de février 2019 dans les **groupes de travail CLS 3**

Des projets CLS et CPTS convergents

- La CPTS inscrite comme partenaire de l'action dans quasiment toutes les **fiches actions** : Coordination des soins (F.1-2), Violences faites aux femmes (F.1bis-1), Éducation pour la santé chez les jeunes (F.2-1), Promotion de la santé chez les personnes vulnérables (F.2-2), coordination des suivis en santé mentale (F.3-1) , Maintien au domicile des patients en perte d'autonomie (F5-1 et 5-2)
- La CPTS **signataire** du CLS et garant de la mise en œuvre des actions
- Les CLS comme « garantie » d'une bonne collaboration dans le déploiement de la CPTS

Pour l'avenir : perspectives et écueils

- Prévoir des réunions régulières, formelles, pour faire le point sur les avancées et les collaborations à mettre en place
- Comment mesurer l'efficacité réelle de notre travail
- Une coopération en « bonne intelligence » : la Ville n'est pas dans la gouvernance de la CPTS
- Créer du lien avec des personnes identifiées

Merci pour votre écoute